

Au IX<sup>ème</sup> siècle, le domaine de Maulnes était la possession du comte Gérard de Roussillon, ensuite le fief passa dans le comté de Tonnerre vers 984.

Le site abrita par la suite une maison forte qui servit de rendez-vous de chasse et accueillit les ducs de Bourgogne notamment Philippe le Hardi en septembre 1374, qui ne dédaignaient pas venir à Meaulnes « découpler » dans l'immense forêt avoisinante, afin de « laisser courre » sur les cerfs, sangliers et autres bêtes fauves qu'elle abritait.

En lieu et place de l'antique forteresse médiévale, une demeure plus accueillante fut édifée entre 1562 et 1570, à l'époque de la Renaissance, par l'architecte Androuet du Cerceau à la demande d'Antoine de Crussol, devenu comte de Tonnerre en 1556 par son mariage avec Louise de Clermont.

Jean Fromageot indique « *que le vieux château fut rasé et la nouvelle construction élevée autour de la source, devenue point central de l'édifice* ».

Nous reviendrons sur cette particularité qui représente avec le plan de l'édifice une singularité remarquable, et en quelque sorte le support du récit légendaire, l'isolement et l'étrangeté du site ayant probablement contribué à alimenter le mythe de Mélusine.

En préambule à son étude sur Meaulnes, Albert Larcher renforce le trait dans une description poétique, au demeurant assez juste : « *Un plateau balayé par les vents. Dominant l'immensité désormais dénudée, la forteresse impressionnante du vieux château qui dresse sa masse altière ! Elle semble défier et l'espace qui l'entoure et le ciel noir qui l'opprime, et l'orage qui l'insulte et le soleil qui la brûle !* ».

De fait, on aperçoit de loin ce château installé sur un plateau élevé aux formes un peu curieuses.

Venant de Tonnerre par la petite route départementale 452, on le découvre depuis la localité de Villon, à l'opposé, lorsqu'on emprunte la route nationale 65, conduisant de Tonnerre à Châtillon-sur-Seine, le château est bien visible depuis les environs de Pimelles.

Il n'est pas jusqu'au toponyme qui en appelle à cette singularité, selon Maximilien Quantin, le nom même de Meaulnes apparaît dans l'histoire pour la première fois en 1293, sous la forme « Maulna », ensuite successivement :

- Maune, en 1305, mentionnée dans le Cartulaire de l'Hôpital de Tonnerre,
- Le Château de Mône, 1736, dans les Archives de l'Inspection des Forêts d'Auxerre,
- Mosne, 1782, dans le Cartulaire du Duché de Bourgogne.

Max Quantin ajoutant que le château abritait une verrerie en 1756.

La forme « Maulnes » (ou apparentée) se rencontre en quatre endroits dans le département de l'Yonne: Maulnes, de Cruzy, Maulny-le-Repos, commune de Bagneaux dans le canton de Villeneuve-l'Archevêque; Maulny, dans les villages de Chevannes et Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (littéralement « Malum nidum » pour cette dernière localité).

Quelle qu'en soit la forme, le toponyme évoque l'idée d'un « mauvais lieu » soit par rapport à sa situation géographique, soit encore pour des raisons liées à certaines superstitions... « Maulnes et Maulny » sont ignorés de plusieurs ouvrages sérieux de toponymie.

Curieusement, et se référant au déterminant « nidum », Vincent a classé « Maulny » dans les « *autres noms évoquant des animaux, métaphoriquement sans doute* ».

Dans son précieux glossaire des termes dialectaux, André Pégurier a répertorié la première syllabe « Mau » en plusieurs régions de France, il en fait un adjectif qui dans le centre de la France prend le sens de « mal, mauvais, pauvre ».

Charles Moiset explicite davantage l'expression « maulnidum » qu'il assimile « *selon certains étymologistes à un repaire de brigands, de sorciers, de fées malfaisantes* ».

Comme il est aisé de l'observer, les lieux nommés « Maulnes » et « Maulny » sont des lieux suspects, qui inspirent une certaine défiance et pour tout dire peu fréquentables !...

Cette particularité devant être mise au compte de la proximité d'un environnement forestier souvent associé à ces agglomérations.

La forêt restant par excellence un milieu mystérieux, difficile à franchir, et surtout peuplé d'étranges créatures que l'on redoute de rencontrer, comme ces fées et dames blanches, culards, fouletots et autres petits hommes rouges... qui hantaient jadis l'espace boisé et inspiraient une véritable frayeur au voyageur attardé...

Une description du château de Maulnes se trouve contenue dans l'ouvrage portant sur les plus excellents bastiments de France, dédié par l'architecte Androuet Du Cerceau à la reine Catherine de Médicis en 1576.

Gravée par Israël Sylvestre en 1645, une très belle lithographie romantique, montre le château couronné par cinq corps de cheminées imposants avec les puissantes tours carrées et la pièce d'eau qui s'épanche dans les jardins, depuis la partie inférieure de la façade méridionale de l'édifice.



L'architecte explique le sens de son audacieuse et novatrice démarche architecturale établissant l'ordonnement du château à partir de la source : « *en son centre et milieu, une fontaine par bas, en manière de puits, et entour icelle une montée toute percée à jour, de laquelle on va aux membres de sorte que montant et descendant l'on voit toujours au fond la fontaine* » (A. Larcher, op. déjà cité).

Le parti adopté par Du Cerceau est effectivement intéressant au plan architectural, mais en ce qui nous concerne, il se double d'un intérêt supplémentaire, dans la mesure où il constitue la base d'une tradition légendaire qui fait intervenir la fée Mélusine dans deux versions différentes.

#### **Les traditions mélusiniennes du château de Maulnes**

Vers la fin du siècle dernier, Charles Moiset a recueilli deux récits mélusiniens dont le château de Maulnes a été le théâtre, il les a consignés dans son ouvrage « des Usages, croyances,... de l'Yonne » (Op. déjà cité), reproduits ci-dessous :

##### **Version 1**

Parmi toute la phalange de fées, il en était une qui avait particulièrement le don de terroriser les gens de la région de Cruzy-le-Châtel: c'était la fée Merlusine ou Mée Lusigne, ou encore Mère Lusigne.

Mélusine habitait jadis sous l'aspect d'une noble dame un château situé dans la forêt de Maulnes.

Elle était très hautaine et si dure pour ses vassaux que ceux d'Arthonnay finirent par se révolter, Mélusine fit le siège du village, qu'elle dirigea elle-même, l'ayant emporté, elle réduisit le pays en cendres et fit passer les habitants au fil de l'épée.

##### **Version 2**

L'histoire de Mélusine est aussi racontée avec cette variante : Mélusine était la femme d'un seigneur qui était très fier de la beauté de sa dame.

Une seule chose traversait le bonheur du châtelain, c'était qu'à un certain jour de l'année, elle se faisait invisible pour tous, même pour lui.

Vainement la suppliait-il de lui faire connaître la cause de cette retraite, Mélusine ne répondait que par des larmes, obsédé par des sentiments de toutes sortes, un jour ce seigneur résolut de découvrir à tout prix le mystère.

Ne pouvant plus se retenir, il pénétra secrètement dans l'habitation de sa femme, et au moyen d'une fente pratiquée dans la porte, plongea le regard dans la chambre où était la châtelaine.

Mort et enfer ! qu'aperçut-il ?...

Mélusine ayant toujours de la tête à la ceinture sa beauté divine de femme, présente dans le reste de son être la forme d'un hideux serpent, à cette vue, le seigneur jeta un cri.

Mélusine qui l'entendit fut si courroucée et si honteuse d'avoir été surprise en cet état, qu'elle poussa à son tour une clameur qui fit trembler le château et la forêt, et elle se précipita dans un puits où elle trouva la mort.

Suzanne qu'elle avait prise en affection, restant silencieuse ne pouvant même retenir ses larmes, au récit des horreurs dont les courtisans complimentaient la châtelaine.

Mélusine, furieuse de l'attitude de Suzanne, s'élança sur elle et la précipita dans le puits du château.

Revenue à elle, elle voulut faire retirer sa victime du puits, mais la jeune fille n'était plus qu'un cadavre.

À cette vue, Mélusine, désespérée, entra dans un nouvel accès de fureur, poussa un cri déchirant et se jette à son tour dans le puits.

Depuis, Mélusine est inconsolable, elle vient souvent errer autour de son ancien manoir, criant en sanglotant : « *Maulnes ! Maulnes ! tant que Maulnes sera, malheureuse serai !* ».

Depuis ce temps aussi, Mélusine a pris en haine les habitants de ces contrées, point de malheurs, de tracas, de misères, qu'elle ne se plaise à leur causer.

On la voit encore sous cette apparence de demi-métamorphose, mais elle voue une haine mortelle aux maris trop curieux, qu'elle punit d'une manière terrible.

Celui-ci qu'elle rencontre à l'écart est roué de coups; celui-là, frappé d'un sommeil irrésistible, est obligé de passer la nuit dans un fossé.

C'est aux enfants surtout qu'elle s'attaque, comme pour se venger particulièrement sur eux de la mort de leur chère victime, en saisit-elle un, elle l'emporte pour toujours dans l'ancre inconnue qu'elle habite...

#### **Charles Moiset, Usages, croyances, traditions et superstitions de l'Yonne**

Charles Moiset a probablement recueilli ces deux récits à partir des réponses adressées par des correspondants locaux à un questionnaire préalablement envoyé.

Nécessairement, les deux traditions ont été résumées dans l'ouvrage de l'auteur et on peut regretter de ne pouvoir disposer des documents retournés par les correspondants de Cruzy ou d'Arthonnay pour relever intégralement tous les aspects du récit légendaire dans leur version originale du XIX<sup>ème</sup> siècle.

À la suite de Moiset, les auteurs du département ont repris la légende en l'enjolivant et en la nourrissant de détails complémentaires, sans pour autant d'ailleurs en altérer la véritable substance.

En 1985, Guy-Edouard Pillard s'est intéressé au thème de la Mélusine de Maulnes dans la communication qu'il a présentée au congrès de Villeneuve-sur-Yonne, son étude ayant le mérite d'élargir le cadre régional des signes mélusiniens en l'ouvrant aux départements voisins de l'Aube et de la Côte-d'Or.

L'étude délivre ensuite assez curieusement d'ailleurs, Mélusine des noirceurs dont on l'accable dans le village de Cruzy, en lui assignant des méfaits dont elle n'est pas revêtue en d'autres régions de France, et comme le souligne l'auteur, « en l'amputant du meilleur d'elle-même ».

Charles Patriat, d'ordinaire si attentif aux traditions se rapportant aux sources ou fontaines du département de l'Yonne a consacré quelques lignes à la fée de Maulnes : « *qu'il fait remonter aux temps druidiques un souvenir qui remonte peut-être jusqu'aux temps druidiques et qui s'est incarné dans le nom de la fée Mélusine, est attaché à la source du puits de l'ancien château de Maulnes, dans la forêt du même nom, près de Cruzy-le-Châtel. La fée Mélusine, ou Mère Lusine, y séjournerait, d'après la tradition.*

*Fée malfaisante sans doute et sans doute aussi peu satisfaite de résider là, car un dicton populaire relatant sa plainte n'est pas encore totalement oublié dans les environs : Maulnes, maudit Maulnes, tant que Maulnes sera Maulnes, La mère Lusine souffrira ! ».*

Dans ses Vieux dictons de nos campagnes, G. Bidault de L'Isle a rapporté fidèlement la légende de Mélusine sans qu'on puisse y relever quelque variante ou détail significatif par rapport au texte de Charles Moiset.



En 1879, quelques années avant Charles Moiset, Eugène Lambert, érudit tonnerrois du siècle dernier, avait rapporté la tradition de Mélusine dans ces confins de l'Yonne et emprunté à un historien barséquanais l'épisode de la révolte des habitants d'Arthonnay.

La tradition locale lui a transmis un récit analogue aux précédents, avec la particularité suivante sur laquelle nous reviendrons par la suite : « *Mélusine possédait au milieu de la forêt, un superbe donjon à sept étages dont toutes les salles voûtées communiquaient à une fontaine enfermée par les murs de la forteresse. Un large fossé protégeait la place qui n'était accessible que par un étroit pont-levis ... ».*

De plus, après la mort de Suzanne, sa jeune protégée précipitée dans le puits, « ... *cédant tout à coup à un accès de fureur, elle se leva menaçante, poussa un cri déchirant et disparut en jetant sa malédiction sur cette demeure qu'elle avait tant aimée ! ».*

Cette dernière partie du récit est intéressante en ce qu'elle est davantage conforme au mythe propagé il y a quelques siècles par Jehan d'Arras.

Il est remarquable d'observer que Petit Jehan, chroniqueur tonnerrois si vigilant à l'égard de tout ce qui touche les traditions de la cité du Chevalier d'Éon, ne fait aucune allusion à Mélusine dans sa description du château de Maulnes.

Il signale seulement la position de la fontaine dans la conception architecturale : « *quant au château de Maune, il est admirable et incomparable quant à l'industrielle et plaisante architecture dont il est composé et construit, y ayant une belle fontaine au milieu de son édifice, laquelle ayant son aspect de toutes les chambres et cabinets, on y peut aisément tirer et puiser de l'eau. Le château qui est construit en pentagone régulier est assis au milieu d'une belle grande et spacieuse forest ... ».*

On peut en revanche être assez étonné de la grande discrétion d'Étienne Renardet à l'égard de Mélusine, dans ses « légendes, contes et traditions du Pays Lingon, l'auteur se bornant à observer « *qu'à Cruzy-le-Châtel, la source du château de Maulnes était dangereuse en raison de la présence de la fée Mélusine ».*

Compte tenu de l'objectif envisagé dans le titre de l'ouvrage, les indices présentés apparaissent assez minces...

L'abbé Lebeuf est tout aussi discret et Mélusine ne semble pas avoir eu l'honneur de figurer au nombre des communications qu'il destinait au Mercure de France, quant à Max Quantin, il se contente de citer Lambert.

M. Jean-Paul Lelu, Vice-Président de la Société de Mythologie Française a eu l'honneur de se pencher sur le mythe mélusinien tout à loisir puisqu'il a occupé les fonctions d'instituteur au village de Villon, proche de Maulnes, entre 1947 et 1952.

M. Lelu rapporte les deux versions classiques de façon résumée, mais surtout, il propose le rapprochement topographique d'un lieu évoqué dans un texte inédit du XII<sup>ème</sup> siècle ressortissant au diocèse de Langres, avec le site tonnerrois de Maulnes.

M. Lelu conjecture également la parédrerie de Mélusine avec un être solaire du type Bélénos/Mélénos, à travers deux nombres se rapportant à la mesure du temps.

À l'instar de plusieurs auteurs, il note que : « *toujours méchante, elle est crainte, particulièrement comme ravisseuse d'enfants. Pour témoigner de leur ressentiment à l'égard de la Mère Lusigne, les enfants d'Arthonnay avaient coutume, en se rendant à une fête qui se tient près de là pour l'Ascension, de jeter un caillou à l'emplacement depuis lequel la fée aurait dirigé le siège de leur village. Ce gros tas de pierres au climat de Vallardon ou Maison Rouge, était connu aussi sous le nom de Tombeau de Mélusine ».*

Vers 1980, Mme Sabard, confirme le ressentiment juvénile en égrenant ses souvenirs d'enfance dans sa réponse au questionnaire adressé par Albert Colombet : « *à Arthonnay, on ne dit pas Mélusine, mais Mère Lusine, les jeunes n'aimaient pas tellement mener leurs troupeaux au champ aux vaches, on lançait des cailloux en arrivant au pré, l'endroit est très triste, entre deux bois ... ».*

Le geste lapidaire et vengeur des enfants, réalisé autrefois à l'occasion de la manifestation locale de l'apport, ne laissait planer aucun doute sur la destinataire de ces pierres, du fait qu'il était chargé de l'imprécation suivante : « *Tiens, Voilà pour Mélusine ! ».*

Nous verrons plus loin à l'occasion de l'évocation du schéma classique de Mélusine, que celle-ci n'est pas une ravisseuse d'enfants, mais révèle bien au contraire d'indéniables qualités maternelles !

Nous savons qu'en général les fées sont presque toujours nommées par les termes génériques de Dame ou de Demoiselle.

À notre connaissance, il semble que les auteurs qui se sont intéressés à Mélusine n'ont pas vérifié la présence d'éventuels indices microtoponymiques.

Or, le village d'Arthonnay présente un lieu-dit : le val de la Grande Dame, il semblerait que cette Grande Dame soit bien l'équivalent de notre Mélusine, qui a ainsi assuré sa notoriété par-delà les siècles en figeant son image dans la toponymie rurale d'Arthonnay.

Châtel-Gérard, en Tonnerrois, semble faire exception avec un lieu-dit nommé « le murger des fées ».

On recense aussi sur le finage de Béon le climat du Marchais aux belles filles, l'appellation dame ou demoiselle n'étant d'ailleurs pas exclusivement réservée au village d'Arthonnay.

Ainsi, toujours en Pays tonnerrois, on peut relever les formes suivantes qui mettent ces deux termes en évidence :

- Junay Les Bois La Dame.
- Molay La Belle Dame.
- Molay Les Champs de la Dame.
- Sambourg les Bois de la Dame.
- Serrigny Champ aux Dames.
- Sormery Vente à la Demoiselle.
- Thorey (?) Rue de la Dame.
- Tonnerre Champ aux Dames.

Le tas de pierres du climat de Vallardon fait davantage penser à un murger des côteaux du vignoble auxerrois qu'à un tumulus ; qui se trouve en bordure d'un chemin délimitant deux parcelles boisées, situées aux confins des finages d'Arthonnay.

J-P Lelu observe que le lancer rituel de pierres qui s'est perpétué jusque dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle s'exerçait aussi « à l'occasion, contre un bas-relief de l'église paroissiale, daté de 1535, représentant le constructeur de l'église en compagnie de sa femme et de ses enfants ».

Selon Maurice Pignard-Péguet, le bas-relief en question représenterait le fondateur de l'église, et comporterait l'inscription suivante : « le .xxe de juing Claude Carre, sa femme et ces effens ont assis ceste première pierre de ceans. Priez Dieu pour eux ».

Comme le fait justement remarquer M. Lelu : « La Mère Lusigne de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle a pu se charger de toutes les rancoeurs accumulées par les habitants du lieu contre les anciens maîtres féodaux ».

Y aurait-il eu dans l'histoire du Tonnerrois une dame suffisamment cruelle au point que la mémoire collective en garde un souvenir abhorré ?

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, à la suite du décès de Guy de Forez, la comtesse Mahaut de Courtenay (1188-1257) se trouva à la tête des comtés de Courtenay, Auxerre et Tonnerre, qu'elle administrera seize années durant.

Une tradition locale venue de Charbuy dans l'Auxerrois, rapportant « qu'une comtesse du nom de Mahaut ayant habité le château de Beaufort y aurait mis le feu et fait périr dedans une certaine quantité de pauvres qui sy étaient réfugiés. En expiation de ce crime, elle aurait fait construire l'église de Charbuy, et que c'est le portrait de cette comtesse que l'on voit sur la façade de l'église ».

Le souvenir de cette tragédie aurait-il été connu du Tonnerrois dont Mathilde était également comtesse ?

Par ailleurs, le 8 juillet 1556, un incendie ravagea la ville de Tonnerre et selon J. Fromageot, « l'opinion générale des Tonnerrois tenait en grande majorité Louise de Clermont, comtesse de Tonnerre, pour responsable de la catastrophe ».

Bien que la responsabilité de Louise n'apparaisse pas clairement engagée, il fut néanmoins établi que l'incendie avait été l'œuvre de deux vagabonds boute-feux qui auraient été incités par un moine employé au service de la comtesse... la rumeur prêtait en effet à cette dernière le projet « d'établir sur ses sujets des impôts dont, jusque-là, ils avaient été exempts ou qui, du moins, depuis des siècles, étaient tombés en désuétude ».

Le château actuel de Maulnes, où elle séjourna à deux reprises en 1569 et 1574, fut bâti par Louise de Clermont et Antoine de Crussol, son mari.

La comtesse tonnerroise, était particulièrement impopulaire dans son comté, la cause de cette impopularité pouvant être mise au compte de ses origines méridionales, de son caractère entier et de sa morgue, plusieurs fois mentionnée par les historiens tonnerrois.

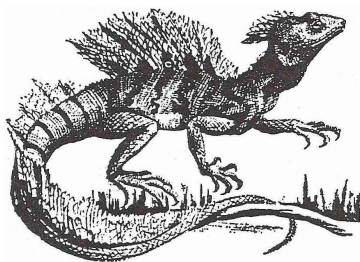
Cristallisa-t-elle dans l'inconscient collectif de la population de cette région de plateaux, la mémoire de ce terrible forfait dont la rumeur publique l'accusait communément ?

On peut également citer une troisième dame qui aurait pu indirectement être à l'origine d'exactions diverses perpétrées avec violence dans le Tonnerrois.

Au début du XV<sup>ème</sup> siècle, Louis de Châlon, comte de Tonnerre répudia son épouse Marie de Trémouille pour cause de parenté, dans le même temps il séduisit et enleva Catherine de Périllieux, demoiselle d'honneur de la duchesse de Bourgogne.

Cet acte irrita fort le duc, qui dépêcha dans le comté tonnerrois « une armée de 20.000 hommes qui incendièrent, et détruisirent avec une rage frénétique les villes, les villages et les châteaux .... Ils s'emparèrent de ceux de Cruzy, Argenteuil... Maulnes et les ruinèrent de fond en comble ... les campagnes ne furent pas moins incendiées et ruinées que les villes. Le comté de Tonnerre se ressentit longtemps d'une aussi cruelle dévastation ».

Nous en sommes réduits au jeu des hypothèses...



### Un document du XVIII<sup>ème</sup> siècle : le récit de Jamerey-Duval, natif du village d'Arthonnay

Valentin Jamerey-Duval, originaire du village d'Arthonnay, nous apporte un témoignage indirect de l'ancrage de la tradition mélusinienne dans cette région à travers ses Mémoires, enfance et éducation d'un paysan au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Un ouvrage intéressant malgré des longueurs et certaines complaisances à l'égard de ce genre de confession, il est surtout un témoignage littéraire de cette classe laborieuse de paysans plus habituée aux durs travaux des champs qu'à l'exercice de plume.

Le personnage a connu un destin assez exceptionnel qu'il n'est pas superflu de rappeler...

Jamerey-Duval est né en 1695 à Arthonnay, son destin semble tout tracé: il reprendra le métier de charron exercé par son père, malheureusement ce dernier décède rapidement, pour ne plus subir les mauvais traitements de son beau-père, l'enfant quitte le foyer familial.

Durant le terrible hiver de 1709, ses errances le conduisent à Nogent-sur-Seine où il souffre du froid, de la faim et de la petite vérole, il survit à cet ensemble de difficultés grâce aux soins généreux d'un curé de village et d'un fermier.

Ses pérégrinations le conduisirent en Lorraine, où, vers l'âge de 15 ans, il apprit à lire et connut bientôt tous les livres de colportage de la bibliothèque bleue de Troyes.

Il assura son existence en exerçant l'activité de berger et gagne Lunéville, où il compléta sa formation culturelle par l'étude de la géographie, de l'histoire et de l'astronomie.

Il est ensuite installé à la Cour de Lorraine par les fils du duc et ce, en dépit de la réticence des courtisans, il devient ainsi bibliothécaire du duc de Lorraine, puis bibliothécaire du Roi Stanislas et terminera sa carrière au service de l'Empereur d'Autriche qui le nomme directeur du cabinet impérial des médailles et monnaies, il meurt à Vienne le 3 novembre 1775.

Mais entre temps, poussé par le mal du pays il revient au village natal avec l'effet que l'on devine, nous le surprisons alors qu'il devise avec des paysans de l'endroit en souriant de leur naïveté et de leur crédulité : « ... pendant deux jours on ne me parla presque que de sortilèges, de maléfices, de loups garous, de sabbats, de spectres et de tous les monstres que l'erreur a enfantés pour être les objets de la terreur et de la crédulité des sots et pour fomenter entre eux la haine, la calomnie et le divorce.

Comme je riais de toutes ces fadaïses en les qualifiant selon leur mérite, mon grand-père me dit gravement que j'avais tort de me moquer des gens de l'autre monde, que leur commerce avec celui-ci était si réel que depuis peu ils avaient rendu le château de Maune inhabitable, que je pouvais m'y transporter et qu'à une certaine heure fixe de la nuit, j'y entendrais un vacarme absolument infernal ».

Jamerey-Duval fait l'esprit fort et propose de se rendre à Maulnes afin d'y passer la nuit : « Je répondis que cette découverte me faisait un vrai plaisir, que n'ayant jamais vu d'esprits, je serais charmé de savoir comment ils étaient construits, et sur ce qu'il me dit que Maune était situé dans la forêt de Molèmes et seulement éloigné de nous d'environ cinq quarts de lieue, je le priai de m'y conduire.

Vers le soir du lendemain, il eut cette complaisance et comme il connaissait le fermier de cet endroit, il lui apprit le sujet de ma venue. Ce bonhomme me regarda comme un jeune étourdi qui ignorait le prix de la vie et qui cherchait l'occasion de s'en défaire ... Il me serait assez difficile d'exprimer la surprise que le fermier témoigna en m'entendant parler de la sorte ».

Le paysan lui fait le récit de la Mélusine de Maulnes, tel qu'il était connu des habitants de la région dans la seconde moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle : « Croyant m'intimider, il me fit un long détail de tous les prestiges (qu'hélas Jamerey ne rapporte pas) qui avaient diffamé le château où personne n'osait plus habiter depuis plusieurs années. Ce que je trouvai de plus remarquable dans son récit, c'est qu'il répéta ce qu'on m'avait conté cent fois dans mon enfance, que ce château, de même que celui de Lusignan en Poitou, était célèbre par l'apparition périodique d'une illustre fée nommée Mélusine. Que cette fée, jadis princesse de Lusignan, était une très belle femme depuis la tête jusqu'à la ceinture, mais que le reste de sa personne se terminait en une horrible queue de Dragon ».

Jamerey cite ensuite cette particularité importante pour la connaissance de la geste mélusinienne du Tonnerrois et que nous n'avons pas rencontrée dans les différents récits recensés : « *que tous les sept ans, et quand la France était menacée de quelque désastre insigne, elle paraissait à la faveur d'une nuit obscure sur le Donjon de Maune, sous la forme épouvantable de moitié femme et moitié serpent et qu'après avoir poussé trois cris capables d'imprimer de la terreur, elle disparaissait* ».

Nous avons déjà rencontré le nombre sept, nous verrons ultérieurement deux autres nombres formant une suite significative de nombres qui permettra de conforter une hypothèse proposée vers la fin de cette étude.

« *Ayant témoigné que je serais ravi de faire connaissance avec la princesse Mélusine pour la prier de m'expliquer la signification de ses trois cris mystérieux, on me regarda comme un homme brouillé avec la raison* ».

Après le souper, notre courageux candidat à une meilleure intimité avec Mélusine se munit de quelques bottes de paille, d'une chandelle et deux livres empruntés à son hôte, traverse la basse-cour et gagne l'un des appartements du château : « *Il était plus de minuit que je n'avais entendu d'autre bruit que la voix lugubre de quelques oiseaux nocturnes, lorsque prêt de m'endormir, j'ouïs tout à coup un si terrible fracas au-dessus de ma chambre qu'on eût dit que le plancher allait s'enfoncer. Ce tintamarre ressemblait à celui qu'aurait produit la course d'une meute de chiens, excepté qu'au lieu d'abois, c'était des cris variés, aigus et perçants dont la confusion tumultueuse formait un véritable charivari. Pour savoir ce qui le causait, je saisis une lumière et ayant trouvé l'escalier qui conduisait au galetas, j'y montai au plus vite. Mais à peine la clarté y eut-elle pénétré que toute cette comédie cessa par la dispersion subite des acteurs qui avaient abandonné leur rôle. Je crois que tous les chats, les fouines et les putois de la forêt s'étaient rassemblés dans cet endroit pour en faire le théâtre de leur tendresse.*

*J'aperçus plusieurs champions de ces différentes espèces qui précipitaient leur fuite et qui ne paraissaient nullement se soucier qu'on éclairât leurs actions. Lorsque je vis la tranquillité rétablie dans la région des gouttières, je regagnai ma chambre où je ne tardai pas de me livrer au sommeil. Mais à la pointe du jour, on eut soin de l'interrompre.*

*Un vieux domestique avait répandu l'alarme dans la maison du fermier en assurant qu'il s'était fait un tapage effroyable dans les appartements supérieurs du château et qu'ayant eu la hardiesse de regarder ce que ce pouvait être, le galetas lui avait paru tout en feu. Il est à propos de réduire cet embrasement à sa juste valeur en disant que ce n'était autre chose que la lueur de ma chandelle que cet homme avait remarquée à travers les fenêtres et les lucarnes du toit. On accourut s'informer s'il ne m'était rien arrivé de funeste... ».*

Notre héros a beau témoigné que ce charivari était causé par une réunion de félins et mustéidés, « *on s'obstina à me soutenir que c'étaient des esprits et des vrais lutins, et que s'ils m'avaient respecté, c'est qu'apparemment j'étais muni de quelques reliques à l'épreuve de leurs atteintes* ».

Personne n'étant prophète en son pays, Jamerey-Duval ne réussira pas à convaincre ses concitoyens de la fausseté de leur croyance dont on admettra, à la lecture du récit, qu'elle était pour le moins fortement enracinée dans cette contrée du Tonnerrois.

Dans l'excellente étude qu'il a consacré au numismate de l'Empereur, Jean Fromageot rapporte que Voltaire connut Jamerey à Lunéville et le tenait en haute estime, au point de lui consacrer une notice dans son Encyclopédie.

Nous laisserons le dernier trait au rédacteur du Journal de Paris, dans son édition du 24 février 1785 : « *Monsieur du Val fut un de ces phénomènes que la nature se plaît à montrer de temps en temps* ».

### **Le texte inédit de Geoffroy d'Auxerre (XII<sup>ème</sup> siècle) peut-il s'appliquer au château de Maulnes ?**

En 1971, M. Guy Lobrichon, membre de la Société de Mythologie Française présentait un des textes les plus anciens se rapportant à Mélusine, vraisemblablement contemporain des années 1188-1194, et constituant le prototype littéraire de la légende populaire.

Ce texte est extrait d'un des sermons Super Apocalypsim, composé et prononcé par Geoffroy d'Auxerre dans son abbaye de Clairvaux dans les années 1188-1197.

La découverte est importante, parce qu'elle permet de repousser davantage dans le temps l'ancienneté du mythe mélusinien jusque là bornée au début du XII<sup>ème</sup> siècle par un texte profane, oeuvre de Gervais de Tilbury, composé entre 1209-1214.

Il semblerait même que l'événement mentionné dans le texte de Geoffroy d'Auxerre puisse se situer vers le X<sup>ème</sup> siècle, Geoffroy d'Auxerre était d'ailleurs un personnage qui eu un destin hors du commun...

D'abord disciple de Pierre Abélard, il passera au service de Bernard de Clairvaux dont il deviendra le secrétaire « *ainsi que le dépositaire de l'intransigeance bernardine* », partageant son temps « *entre la rédaction de recueils de sermons (et notamment ceux consacrés à l'Apocalypse), l'activité polémique contre Abélard* », et sa contribution à la « Vita » de son maître spirituel.

Il fut en même temps un auteur prolifique en écrits cisterciens du XII<sup>ème</sup> siècle, connu sous le nom de Geoffroy d'Auxerre (par référence à son lieu de naissance), mais aussi sous celui de Geoffroy d'Hautecombe (dont il fut abbé de ce monastère), ou encore de Geoffroy de Clairvaux, dont il fut le quatrième abbé.

Une partie de son oeuvre étant restée inédite :

- des commentaires sur le cantique des cantiques,
- ses commentaires de l'Apocalypse,
- ses commentaires de Eccle,
- et ses sermons.

La bibliothèque municipale de Troyes est dépositaire de nombreux manuscrits de grande valeur, provenant de l'abbaye



au bois de Clairvaux, l'un d'entre eux, rédigé au XII<sup>ème</sup> siècle contient les 20 sermons du commentaire de l'Apocalypse, l'ouvrage comporte trois parties:

- des textes sur S. Isidori & Augustini soliloquia,
- Gaufridus abbas ; Apocal.,
- des textes sur S. Thomas.

Il s'agit d'un grand in 4° solidement relié, dont les folios parchemins, divisés en deux colonnes, présentent une écriture calligraphiée et parfaitement lisible ; les lettrines de couleur rouge, ont conservé leur fraîcheur initiale, les 20 sermons se trouvant aux pages 74 à 110.

Le texte proposé par M. Lobrichon constitue selon l'usage de l'époque un exemple d'illustration du sermon destiné à éclairer le lecteur, le mettant en garde contre les créatures sataniques et le conduire dans sa vie chrétienne.

Tritavi pater vel antiquior parens, cum silvarum abdita penetrasset, in specie mulieris admodum speciosae et pretiosae amictu vestibus repperit, visam protinus adamavit, rapuit, secum tulit et ea dote contentus, quod nemo sibi titulum consanguinitatis vel affinitatis obiceret, per ministros ecclesiae desponsavit.

Liberas etiam procreavit ex ea, diebus quoque et annis pluribus propter magnitudinem dissimulavit amoris quod parentes et patriam ignorabat exoris.

At illa balneis plurimum delectabatur et ea potissimum frequentabat.

Nec patiebatur nuda videri vel a familiaribus in conclavi, ostium ab intus obserabat.

Demum contigit unam aliquam ex ancillis eius, per foramen parietis curiosius intuentem, videre non feminam sed serpentem, sinuosis per balneum volucribus circumire.

Pluries quoque similiter eam intuita et vehementer admirans, nomen serpentis expavit, facilius utique persuasus et citius credens aliquid mali esse, pro eo quod originem ignorabat uxoris.

Oppotunum suis obstupuit, post veteres inimicitias inter feminam et serpentem, quod comperit, sed vociferans irruit, diversorium illud et effregit.

At illa nunquam deinceps ei comparitura disparuit, nullatenus sustinens quod in specie fuerit prooccupata serpentis...

### Une histoire d'interdit

Ce serpent que leur ascendant à la sixième génération ou un ancêtre plus lointain rencontra au cœur des forêts, sous l'apparence d'une femme très belle et vêtue précieusement : à sa vue, il s'en éprit et l'enleva et la prit chez lui; puis, se contentant pour toute dot de la promesse que personne ne lui ferait obstacle au titre d'une parenté ou d'une affinité, il l'épousa devant les ministres de l'Église.

De cette femme il eut aussi des enfants, et pendant des jours et même des années tant son amour était grand, il cacha que les parents et la patrie de son épouse lui étaient inconnus.

Or, celle-ci adorait se baigner et s'y adonnait le plus possible, mais elle ne souffrait pas qu'on la vît nue, pas même une de ses dames de compagnie.

Lorsque tout était prêt, elle les renvoyait toutes, et demeurait seule dans la salle, elle verrouilla la porte de l'intérieur.

Poussée par la curiosité, une de ses servantes regarda par un trou de la paroi et vit non point une femme, mais un serpent qui évoluait et tournait dans l'eau du bain.

Plusieurs fois elle observa ainsi vivement étonnée, puis s'ouvrit enfin à son seigneur de ce mystère d'iniquité.

Celui-ci se troubla fort au nom de serpent, et se laissa convaincre d'autant plus facilement et crut d'autant plus vite à quelque mal qu'il ignorait l'origine de son épouse.

Alors, il attendit le moment opportun et ce qu'il avait entendu de ses oreilles, il le vit de ses yeux, interdit de stupeur, vivement surpris de ce pacte nouveau après l'antique inimitié de la femme et du serpent.

Il ne put cacher davantage ce qu'il avait découvert, et à grands cris se rua et pénétra de force dans l'asile de sa femme, mais celle-ci disparut aussitôt pour ne plus jamais lui apparaître, ne supportant pas d'avoir été surprise sous sa forme de serpent.

Le problème fondamental posé par le texte de Geoffroy d'Auxerre consiste dans la localisation exacte du récit mélusinien, le texte est malheureusement imprécis et ouvre la voie aux conjectures.

Nous savons que Geoffroy, natif d'Auxerre, fut quatrième abbé de Clairvaux, et qu'il aurait pu se rendre dans l'abbaye de Molesmes distante de Maulnes d'une quinzaine de kilomètres.

De plus, les Bénédictins de Molesmes étaient d'autant mieux à même de connaître la légende de Mélusine qu'ils étaient seigneurs d'Arthonnay où ils possédaient une grange et une maison seigneuriale, il y aurait eu ainsi un chemin des moines de Molesmes, enfin, que l'église d'Arthonnay fut fondée par Antoine de Vienne, abbé de Molesmes.

### Plusieurs arguments militeraient en faveur de Maulnes....

D'abord, l'appartenance au diocèse langrois, J-P Lelu observe que sous l'Ancien Régime, Maulnes relevait du diocèse de Langres.

Par ailleurs, la rencontre entre la fée et le châtelain a lieu au cœur des forêts ; c'est encore le cas de Maulnes dont le manteau forestier (près de 12.000 ha) environnait le château jusqu'à la Révolution.

Notons aussi que dans le schéma mélusinien révélé par Jehan d'Arras au XIV<sup>ème</sup> siècle, la rencontre entre le seigneur et Mélusine a lieu près d'une fontaine, or, à peu de distance du château, en forêt, on relève la présence d'une source nommée « Froide fontaine ».

De plus, et l'indice nous semble concordant, le récit du moine de Clairvaux précise que l'interdit; en l'occurrence que personne ne la vit nue pendant ses ablutions, est transgressé par une servante « ... enfin, une de ses servantes, poussée par la curiosité, ... », alors qu'en général, la transgression est le fait d'un parent du seigneur (le frère dans le texte de Jehan d'Arras).

À Maulnes, la première version de Mélusine indique que Suzanne, la jeune servante, est la seule à se lamenter de la victoire de la châtelaine sur les paysans d'Arthonnay, provoquant la colère de Mélusine, sa propre mort, et celle de la fée.

Il semble opportun de rapprocher maintenant les deux légendes de Maulnes avec la version type mélusinienne de Jehan d'Arras, pour mieux en cerner les analogies ainsi que les dissemblances.

### **Le Roman de Mélusine, d'après l'ouvrage de Jehan d'Arras (1387-1393)**

La bibliothèque municipale de Troyes possède plusieurs ouvrages de la légende, notamment dans la collection des ouvrages de colportage de la bibliothèque bleue, fondée au début du XVII<sup>ème</sup> siècle par l'imprimeur troyen Oudot.

Le qualificatif bleue provenant simplement de ce que les pages de couverture de ces livres étaient de cette couleur.

L'histoire de Mélusine, éditée en 1699 par Jacques Oudot, se présente sous la forme d'un petit in 4° de 126 pp., imprimé sur une colonne avec quelques bois gravés.

L'ouvrage reprend fidèlement le texte de Jehan d'Arras, composé en prose vers la fin du XIV<sup>ème</sup> siècle à l'intention du duc de Berry dont l'auteur était le secrétaire.

Ce roman fut composé à partir de sources écrites et en tenant compte de la tradition orale, imprimée pour la première fois à Genève en 1478, l'oeuvre fut reprise par Couldrette (vers 1401) sous la forme d'un long poème de quelque 7.100 vers rimés en octosyllabes.

### **La trame légendaire...**

#### **La malédiction de Mélusine**

Elinas, roi d'Albanie est le père de Mélusine.

Il est veuf de sa première femme, un jour qu'il se rendait à la chasse en forêt, s'approchant d'une fontaine il voit là la plus belle femme qu'il eût jamais vue.

Il s'enquiert de l'état de la dame et de sa présence en ces lieux, elle se nomme Pressine.

Il la revoit, toujours en forêt « où il y avait foison d'arbres ... en ce lieu fort délectable », et s'en éprend et déclare son amour à Pressine, qui accueille favorablement sa déclaration.

Cette capitulation suppose toutefois le respect d'une condition : « Si vous me voulez prendre à femme par mariage vous me jurez que vous ne vous mettez en peine de me voir en ma gésine et ce ainsi le voulez faire, je suis celle qui vous obéira comme femme doit obéir à son mari », le roi accepte la condition énoncée par la fée.

L'interdit apparaissant clairement dans cette partie du récit: Elinas ne devant pas apercevoir son épouse durant ses couches.

Ils furent « bientôt épousés et menèrent longuement bonne vie ensemble », de cette union naquirent trois filles: Mélusine, Mélior et Palestine.

Nathas, fils d'Elinas prévient aussitôt son père que « sa femme a enfanté les trois plus belles filles qui jamais furent venues... ».

Le roi, oubliant promesses et engagement se précipite dans les appartements de son épouse, tout occupée à baigner les trois enfants, l'interdit est transgressé par un proche parent, en l'occurrence le fils du roi.

Pressine reproche à Elinas de s'être parjuré : « Faux roi, tu m'as failli ton convenanpé) dont grand mal t'en viendra et tu m'as perdue à toujours ».

Ces choses dites, Pressine prit ses trois filles et les emporta et « jamais depuis ne furent vues au pays », le départ de l'épouse est la conséquence de la violation du pacte.

La reine s'en étant allée en Avallon, nommée l'île Maudite, elle nourrit ses trois enfants jusqu'à l'âge de 15 ans et les menait chaque jour sur la montagne appelée Hélinos, soit en français Montagne fleurie et de là, leur montrait l'Albanie (en réalité l'Écosse), où elle fut jadis heureuse avant la faute d'Hélinas.

Mélusine confessant sa mère qui lui apprend la faute du père, avec ses sœurs, elle ourdit un complot contre Hélinas, qui s'en saisissent et l'enferment dans la montagne aux fleurs.

Elle rapporte aussitôt le récit de leur vengeance à Pressine, qui loin d'approuver leur action, se répand en reproches : « Comment avez-vous osé, mauvaises filles ? ... vous avez puni celui qui vous a engendrées ! ».

Elle leur révèle alors la punition dont elles seront toutes trois accablées : « Toi, Mélusine, qui es la plus ancienne et qui dut être la plus connaissant, tout est venu par toi, et pour cette cause, tu seras la première punie .. Tous les samedis serpens seras depuis le nombril jusqu'en bas, mais si tu trouves homme qui te veuilles prendre pour épouse et qu'il te promette que jamais le samedi ne te verra... tu mourras comme femme naturelle et de toi viendra noble et vaillante lignée.

Si d'aventure tu étais décelée de ton mary, tu retourneras aux tourments auxquels tu étais auparavant, et tu apparaîtras, par trois jours, devant la forteresse que tu feras et que tu nommeras de ton nom, quant elle devra changer de seigneur ».



La malédiction de Mélusine est clairement définie : une fois par semaine, le samedi, elle affectera partiellement la forme du serpent.

### La rencontre de Raymondin avec Mélusine en forêt de Colombiers

Il advint que le comte de Poitiers organisa une grande fête à laquelle il convia le comte de Forest et Raymondin, le neveu de ce dernier.

Une belle chasse fut promise à Raymondin, hardi chasseur, en la forêt de Colombiers « où était le plus merveilleux porc qu'on eût vu de longtemps et qu'il aurait beau déduit (divertissement) s'il voulait aller ».

La chasse se déroula mais tourne au drame...

Tenant l'animal « au ferme » l'épieu que tenait Raymondin est malencontreusement dévié et blesse mortellement son oncle.

Au désespoir, notre malheureux chasseur erre dans la forêt et s'approchant d'une fontaine aperçoit bientôt trois jeunes filles dont l'une, la plus belle, arrête son cheval et entreprend une conversation avec lui en le nommant d'emblée par son prénom.

Elle lui fait promesse, s'il la prend pour épouse, de faire de lui « le plus grand seigneur qui fût jamais en son lignage et le plus grand terrien de tous », Raymondin, déjà séduit, accepte la proposition.

### L'interdit, condition absolue du pacte marital

Cette promesse était toutefois assortie de la condition suivante, à savoir qu'une fois mariés, Raymondin « promette sur tous les serments qu'un bon catholique peut faire et gérer, que jamais, tant que je serai en votre compagnie, le samedi, vous ne vous efforcerez en quelque manière de me voir ni enquérir le lieu où je serai », Raymondin accepte.

Auprès de la fontaine, Mélusine conseille son époux sur les moyens d'asseoir sa prospérité foncière : « autant de place qu'un cuir de cerf délié en courroies peut contenir... ».

Heureusement pour Raymondin, le cuir de cerf (magique) est loin d'être une peau de chagrin.

Nous passons ensuite sur des épisodes secondaires qui, à notre sens, allongent le récit d'une manière excessive tels que les obsèques du Comte de Forest, les noces de Mélusine et de Raymondin, ainsi que la prospérité grandissante de ce dernier.

Les fêtes du mariage achevées, Mélusine entreprend de bâtir le château de Lusignan dont elle portera le nom, elle est fée bâtisseuse ; on lui prête la construction des châteaux de Parthenay (retenons cette particularité) et de La Rochelle, ainsi que de ponts en Poitou...

C'est également une épouse féconde puisqu'en l'espace d'une dizaine d'années, elle met au monde huit enfants dont chacun, cependant, était porteur d'une tare particulière, la transgression de l'interdit.

On se souvient du pacte accepté par Raymondin consistant à ne jamais chercher à apercevoir son épouse le samedi.

Un jour, le frère de Raymondin s'en vint le visiter en son château de Lusignan et demanda après Mélusine. Raymondin lui répond « qu'elle est embesognée aujourd'hui et ne la pouvez voir, mais demain la verrez, et ferez bonne chère ».

Le comte de Forêts jette le doute dans l'esprit de son frère en prétextant l'infidélité conjugale de Mélusine : « le commun dit que tous les samedis, elle est avec un autre en fornication ».

Pris de jalousie, le seigneur de Lusignan, prend son épée et « fait un perthuis (trou) dans l'huis de la porte ».

Il aperçoit sa femme dans son bain : « dans la cuve jusques au nombril en figure de femme qui peignait ses cheveux et était du nombril jusques en bas en figure de la queue d'un serpent, grosse comme une caque (barrique) de harengs ».

Comprenant tardivement son erreur, Raymondin reproche à son frère de l'avoir fait parjurer son serment: « fuyez d'ici faux frère! Car vous m'avez fait, par votre mauvais rapport, parjurer ma foi contre la plus belle et la meilleure des dames ».



### La séparation et le départ...

Avant de quitter Raymondin, Mélusine rédige son testament, elle promet à son époux, en dépit de sa faute « de l'aider, tant qu'il sera vivant en ce bas monde en toutes ses nécessités et affaires », puis, « transmutant en serpent », elle s'envola en faisant trois fois le tour du château, « en criant piteusement ».

À l'insu de son époux, Mélusine venait cependant visiter ses enfants « nuitamment et tous les jours les tenait au feu et les nourrissait du mieux qu'elle pouvain ».

Quant à l'époux abusé, symbole de l'impossible union d'une fée et d'un mortel, il se rendit à Rome et se confessa de sa faute envers le Saint Père, il prit ensuite l'habit et se fit moine à l'abbaye de Montserrat au pays d'Aragon.

Beaucoup plus tard, les deux fils Geoffroy et Thierry, furent prévenus du trépas de leur père par les cris poussés par la serpente, suivant la prophétie de Pressine « le soir, autour de la forteresse, trois jours durant ... ».

### Mélusine : un avatar indo-européen de l'antique déesse-mère ?...

Il n'y a pas de différence essentielle entre les textes mélusiniens de Geoffroy d'Auxerre et Jehan d'Arras avec la seconde version de la légende conservée à Meaulnes, et révélée par Lambert.

Le symbolisme qui se dégage de ces récits met en évidence l'impossibilité de l'union entre une fée et un mortel, entraînée par la violation de l'interdit.

Cet interdit, quel qu'en soit la forme et aussi dérisoire ou absurde soit-il: mot à ne pas prononcer, jour rituel pour Mélusine,... pourrait bien révéler une épreuve initiatique destinée à mesurer les aptitudes des individus à préserver un secret.

Robert Baudry incline à penser « *qu'avec l'interdit on rencontre là vraisemblablement un vieux mythogème indo-européen* ».

Est-il inutile de rappeler que la culture indo-européenne est apparue en Europe Centrale au Vème millénaire de notre ère avant de se répandre par de larges migrations vers l'ouest européen, l'Asie Centrale et sans doute par la Méditerranée ?

Bernard Sergent, Président de la Société de Mythologie Française, a publié récemment un ouvrage fondamental consacré aux indo-européens, salué par ses pairs comme une somme de données actualisées sur la connaissance de ces peuples, leurs langues et leurs civilisations.

Le schéma de l'union toujours vouée à rechercher entre un être surnaturel et l'homme se retrouve semblable rien, mais habillé d'une façon un peu différente, par exemple en Puisaye dans un conte poyaudin (relevé par André Bourgeois), que nous étudierons ultérieurement.

Si l'on excepte le symbolisme exprimé par les trames légendaires de Mélusine, rencontrées en divers points du territoire national, plusieurs interrogations se présentent à l'esprit.

D'abord, à quelle époque peut-on situer l'origine de Mélusine ?

Plusieurs spécialistes des traditions populaires et de la mythologie voient dans Mélusine un avatar d'une divinité primitive ressortissant aux périodes pré-indo-européennes (soit plusieurs millénaires avant notre ère) ; dont la filiation peut être empruntée aux antiques déesses-mères.

Elle serait aussi, par certains signes, soit la parèdre d'un dieu solaire, soit une divinité antérieurement solaire, vouée désormais à l'ombre lunaire depuis l'apparition des dieux majeurs du type Lug et Bélénos...

Jean Markale, spécialiste des anciennes mythologies rappelle « *que dans la langue celtique, germanique et hébraïque, la lune est un mot masculin et le soleil un mot féminin* ».

À Meaulnes, nous disposons de plusieurs nombres participant à la mesure du temps solaire.

Ernest Lambert s'est fait l'écho d'une tradition populaire affirmant que le château avait 7 étages ! Jamerey -Duval, au XVIIIème siècle, avait noté « *que tous les 7 ans et plus particulièrement quand la France était menacée d'un grand malheur, Mélusine apparaissait sur le donjon de Maulnes* ».

De plus, Jean Fromageot a recueilli une tradition locale selon laquelle le château de Maulnes comportait 52 chambres et était coiffé de 360 cheminées !...

Les 7 jours de la semaine, 52 semaines dans une année de 360 jours..., voilà bien trois unités de temps que l'on retrouve parfois, sous des formes voisines, dans d'autres régions françaises.

Ainsi, en Anjou, près d'Angers et des localités de Tiercé et Le Lion, l'ancien château du Mas, aujourd'hui disparu, abritait 12 tours, 52 portes et 365 fenêtres !

Bemi Fromage, Président Emérite de la Société de Mythologie Française, dans ses « Recherches sur Mélusine », publiées en 1972, analyse une hypothèse de l'abbé Rousseau, échafaudée en 1845 qui suggérait « *de voir en Mélusine la divinité des Sarmates, résurgence possible de l'Echidna des Scythes* ».

Les Scythes occupèrent la Russie méridionale entre le Danube et le Don vers le XIIème siècle avant J-C.

Ils furent submergés par les invasions du peuple nomade des Sarmates, ces derniers furent par la suite des mercenaires à la solde de Rome, venus en Gaule durant le Bas-Empire.

Selon H. Fromage, « *Rome avait installé en Gaule six préfectures de Sarmates auxquels étaient confiée la défense de plusieurs régions, dont celle de la voie d'Avallon à Paris* ».

La localité de Sermizelles aux portes d'Avallon et installée à proximité de cette voie peut représenter un antique point d'implantation de ces militaires, mais nous n'y avons trouvé aucune trace de Mélusine ou d'une quelconque divinité de ce type.

Doit-on considérer que le hameau avallonnais de Mélusien (commune de Magny) est un toponyme de type mélusinien, même sans trace notoire de la présence de la fée ?

Peut-on penser que les Sarmates, nouveaux arrivants en Gaule, ont véhiculé avec eux leurs propres croyances, trouvant localement une divinité à peu près semblable à la leur, dans le vieux fonds cultuel de la population indigène et l'assimilant en quelque sorte par syncrétisme pour former cette grande déesse trivalente, bâtisseuse et féconde ?

Mélusine n'est pas seulement cette fée maternelle, défricheuse et dispensatrice de richesses, elle est aussi banshee, c'est-à-dire qu'elle accompagne une famille durant toute la durée de son existence et se manifeste aux moments décisifs de son histoire.

C'est une messagère funèbre qui annonce la mort de l'un des personnages de la famille par des cris poussés, trois jours durant, autour des châteaux qu'elle a édifiés.

À ce sujet, on peut se demander si la première version de la Mélusine de Meaulnes dépeignant la fée comme une châtelaine tyrannique qui sème la mort: dans la population d'Arthonnay, dans son environnement proche avec celle de Suzanne, et sa propre mort, ne correspondrait pas à ce rôle funèbre, perverti par l'habillage serpentiforme dont quelque clerc du haut Moyen Âge l'aura affublé, probablement vers le Xème siècle.

G. Pillard partage la même analyse et fait observer « *que Mélusine ne donne pas la mort mais l'annonce seulement. Ce rôle de messagère funèbre lui a valu sans doute la sinistre renommée qui l'accable dans certaines régions, comme à Meaulnes* ».

Au siècle dernier, E. Blacher étudia la légende de Mélusine, dans un essai publié en 1869, et mit en évidence de singulières ressemblances comme celles qui unissent Pressine et Mélusine à des divinités de l'Inde comme Priçni et Milushi, dont les patronymes sont phonétiquement très proches.

Cluistian Davis a examiné très précisément les nombreuses affinités entre les textes anciens de l'Inde et la tradition mélusiniennne.

Y aurait-il eu, plusieurs millénaires avant notre ère, diffusion de la légende et du nom de Milushi vers les peuples de la Mer Noire, à travers les Scythes, Alains ou Sarmates, avant d'opérer un glissement vers l'occident par le biais des migrations effectuées à diverses époques ?

Avant d'être cette épouse merveilleuse qui apporte richesse, gloire et fécondité, Mélusine est surtout une « dame des eaux ». G. Pillard ajoute « *qu'elle habite parfois les puits ou les sources et les petits cours d'eaux (même) situés dans les grottes ou dans des souterrains* ».

Le récit de Jehan d'Arras indique que c'est à proximité d'une source, où elle se trouve en compagnie de deux autres « dames », qu'elle fait la rencontre de Raymondin.

G. Pillard, évoquant cette triade, précise « *que quand une déesse mère présidait aux sources, elle était souvent représentée avec deux compagnes* ».

Cette particularité n'est pas explicitement mentionnée dans la tradition tonnerroise de Meaulnes, mais on peut se demander si elle n'est pas implicitement établie au XIIIème siècle étant donné que Marguerite de Bourgogne fut autorisée par le Pape Nicolas IV « *à établir trois chapelles en l'honneur de Sainte Marie, Sainte Marguerite et Sainte Catherine dans son château* », à la suite de deux bulles pontificales données à Orvieto, le 5 août 1291.

Ainsi, à Meaulnes, dès le XIIIème siècle on opposa trois saintes au souvenir récurrent des trois demoiselles de la légende.

Pour mieux confirmer la pérennité du culte de Sainte Catherine dans cette partie limitrophe du département de la Côte-d'Or, l'abbé Laloire note que « *Sainte Catherine attirait la dévotion des jeunes filles à Arthonnay et le 25 novembre jour de la fête de la Sainte, les jeunes filles présentaient le pain bénit à l'issue de l'office ... et montaient au clocher, courant sur les voûtes pour lancer les cloches* », usage sans doute séculaire qui fut néanmoins réprimé en 1732.

Nous avons vu précédemment à la Fosse Dionne de Tonnerre que la trame foncière de la légende s'est localement déformée au cours de sa transmission ou a fait l'objet d'un embellissement dans sa forme littéraire.

La tradition mélusiniennne n'échappe pas à cette modification. Isabelle Maillard, de Junay en Tonnerrois a bien voulu nous communiquer le récit suivant, recueilli vers les années 1950 auprès de sa grand-mère, Mme Bernard, née Thiney, qui vécut dans cette région et plus particulièrement dans les localités de Junay, Vézennes et Cheney.

Ainsi qu'on l'observera, cette version est notablement éloignée du schéma ordinaire, développé par Jehan D'Arras. Elle s'inscrit néanmoins dans la tradition des contes, fables et récits à tendance moralisatrice que les grands mères débitaient à l'intention des fillettes et garçonnets de leur entourage.

« ... *C'est la version pitoyable de Mélusine qui tombe amoureuse d'un mortel qui est le comte de Tonnerre. Et pour autoriser le mariage entre cette fée et ce simple mortel, la Reine des fées y met une condition: à savoir que le mari ne tromperait jamais sa femme.*

*Le couple vivra de longs moments de bonheur et de prospérité dans le château de Mélusine. Mais, au bout d'un certain temps, le comte commence à s'ennuyer ... Il prend prétexte de la croisade contre les Albigeois pour s'évader de ce bonheur quotidien. Avant son départ, Mélusine lui rappelle la condition exprimée par la Reine des fées.*

*Le comte trompe son épouse et au moment où il lui fut infidèle, Mélusine en eut le pressentiment depuis son château de Meaulnes. Elle poussa un cri horrible et se jeta dans la fontaine en jetant l'anathème sur le château en disant : Meaulnes, maudit Meaulnes, chaque année, tu raccourciras d'une aune ».*

Et c'est ainsi que depuis ce temps-là, toutes les nuits du 31 décembre au 1er janvier, on peut entendre Mélusine qui pleure et qui gémit au fond de son château.

M. Biton, archéologue tonnerrois et Vice-Président de la S.A. H. du Tonnerrois, nous a signalé une ancre mélusiniennne qui rappelle les endroits fréquentés par la Beuffenie avallonnaise.

Ainsi, à la périphérie de la localité d'Ancy-le-Franc, un ancien plan d'eau aménagé en réserve comporte un exutoire souterrain qui se déversait en une petite cavité aménagée de quelques mètres de côté dont le trop-plein, en aval s'écoulait par un canal de dimensions plus importantes en direction des pièces d'eau du parc du château.

Le site est nommé localement, de tradition orale, le trou de la Mère Lusienne.

Source: "Les eaux merveilleuses du Tonnerrois", Pierre Millat